

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2015

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Anthony SIMON, Patrice THOMAS

Absent excusé : Monsieur Zo RASATAVOHARY (donne procuration à Monsieur Yannick DOLADILLE)

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Approbation du compte administratif de l'année 2014
- Approbation du compte de gestion de l'année 2014
- Affectation du résultat de l'année 2014
- Budget primitif de l'année 2015
- Taux d'imposition de l'année 2015
- Retenue de garantie de la société Métal Est
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Généralités d'un budget communal par Muriel Schnell

Muriel Schnell présente les documents budgétaires, les types de budget, le principe d'équilibre budgétaire, l'élaboration d'un budget communal.

Approbation du compte administratif de l'année 2014

Le compte administratif 2014 est le relevé des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice comptable de l'année 2014.

Pamela Boudier présente le compte administratif de l'année 2014. Il est :

- dépenses de fonctionnement : 340 444,67 euros
- recettes de fonctionnement : 485 148,39 euros (dont 58 000 de ventes immobilières)
Soit un excédent en fonctionnement de 144 703,72 Euros

- dépenses d'investissement : 219 956,40 euros
- recettes d'investissement : 261 586,31 euros
Soit un excédent en investissement de 41 629,91 Euros

Le résultat cumulé (avec les années précédentes) est en dépenses de 678 735,81 euros et en recettes de 931 362,46 euros. L'excédent en fonctionnement (cumulé avec les années précédentes) est 329 331,48 euros.

La section d'investissement du compte administratif 2014 est bénéficiaire.

Les principaux travaux réalisés en 2014 sont :

- éclairage public du stade
- charpente et isolation des bâtiments du stade
- remise en conformité électrique de l'école
- luminaires rue du de La Noye
- rénovation du gîte
- réparation du mur du cimetière
- toiture des ateliers municipaux
- balayage rues et nettoyage avaloirs des eaux pluviales
- curage et nettoyage des évacuations des eaux usées
- entretien du réseau d'éclairage public et du réseau d'eaux pluviales

Monsieur le Maire, présent, n'a pas participé aux débats et a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2014 à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion de l'année 2014

Le compte de gestion est établi par le Trésorier Payeur Général qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le compte administratif correspond bien au compte de gestion du Trésorier, qui, avec les reports de l'année 2013, présente :

- dépenses de fonctionnement : 340 444,67 euros
- recettes de fonctionnement : 485 148,39 euros

Soit un excédent en fonctionnement de 144 703,72 Euros

- dépenses d'investissement : 219 956,40 euros
- recettes d'investissement : 261 586,31 euros

Soit un excédent en investissement de 41 629,91 Euros

Le résultat cumulé (avec les années précédentes) est en dépenses de 678 735,81 euros et en recettes de 931 362,46 euros. L'excédent en fonctionnement (cumulé avec les années précédentes) est 329 331,48 euros.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'année 2014

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

- dépenses d'investissement compte 001 : 76 704,83 euros
- recettes de fonctionnement compte 002 : 252 626,55 euros
- recettes d'investissement compte 1068 : 76 704,83 euros

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Budget primitif de l'année 2015

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois :

- un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Pamela Boudier présente le budget primitif de l'année 2015.

La dotation globale de fonctionnement, allouée par l'Etat à la commune diminue en 2015 de 9 855 euros (soit environ 10% des recettes de fonctionnement du budget communal). Elle risque de diminuer du même montant en 2016 et en 2017.

Le cadrage budgétaire pour 2015 fixe une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre entre sections) par rapport au compte administratif 2014 en particulier les charges à caractère générale (charges mobilières, assurances, fluides, contrats de maintenance...).

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement et la diminution des dépenses réelles de fonctionnement sont nécessaires pour l'année 2015 d'une part pour «pallier» à la baisse de la dotation globale de fonctionnement et d'autre part réaliser des travaux lors des prochaines années. Des actions dans ce sens sont proposées par la Commission Finances au Conseil Municipal et seront mises en place ou non au cours du mandat.

Les travaux prévisionnels en 2015 sont :

- aménagement de l'abri bus Charmotte
- aménagement de massifs de fleurs
- accessibilité de l'école
- éclairage public : luminaires
- église : chéneaux et escalier

- escalier intérieur école
- mur de soutènement de la salle Goessel
- réseau des eaux pluviales rue de la Charme, rue Frairie, cimetière
- signalisation routière
- travaux forestiers
- ...

Les travaux seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt bancaire.

Après avoir rappelé l'obligation de présenter un budget primitif (budget prévisionnel) sincère, Pamela Boudier explique les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif de l'année 2015 :

- 353 862,65 euros en dépenses de fonctionnement
- 411 135 euros en recettes de fonctionnement
- 270 584,83 euros en dépenses d'investissement
- 270 584,83 euros en recettes d'investissement

Le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité.

Taux d'imposition de l'année 2015

Il est voté à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation aux taux d'imposition. Ces taux restent inchangés en 2015, à savoir

- taxe d'habitation : 12.15 %
- taxe sur le Foncier Bâti : 8.64 %
- taxe sur le Foncier Non Bâti : 28.41 %

Ces taux d'imposition peuvent être augmentés par d'autres collectivités et par l'Etat, mais de manière autonome et sans concertation avec la Commune.

Retenue de garantie de la société Métal Est

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Trésorier Payeur Général de virer, de l'article «Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs immobilisés» des dépenses de fonctionnement vers l'article «Produits exceptionnels divers» des recettes de fonctionnement, la somme de 5 748,69 euros, correspondant à la retenue de garantie non versée à la société Métal Est dont la procédure de liquidation judiciaire a été clôturée le 29 octobre 2013 pour insuffisance d'actifs.